



Conduite du chantier :

« Bilan et stratégie de développement des filières sur les zones des SAGI »

Dans le cadre de l'Action Structurante du COSTEA au bénéfice du Réseau Ouest-Africain des Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (ROA-SAGI)



Livrable 3 : notes de synthèse *SONADER - Filière riz en Mauritanie*

07/2021

Présenté par



Rédaction	<i>Sidi Mahmoud Ould Sidi, SONADER</i>
Assurance qualité	<i>Mathieu Faujas, Gabriel Morin-Kasprzyk, Florence Deram Malerbe</i>
Version provisoire	<i>15/05/2021</i>
Version finale	<i>30/07/2021</i>

Table des matières

Tables des illustrations	ii
1 La filière au niveau nationale.....	1
1.1 Présentation générale	1
1.2 Les grands chiffres de la filière au niveau national et leur évolution.....	2
1.2.1 Surfaces.....	2
1.2.2 Chiffres de production au niveau nationale.....	2
1.2.3 Rendements et saisonnalité des principaux systèmes de production.....	3
1.2.4 Importations	3
1.2.5 Consommation	3
1.2.6 Prix.....	3
1.3 Cartographie de la filière de l’amont à la commercialisation	4
1.4 Principales contraintes et perspectives du fonctionnement de la chaîne de valeur.....	8
2 Présentation de la SAGI et de son positionnement dans la filière	10
2.1 Caractérisation de la SAGI.....	10
2.1.1 Statuts et évolution des missions de la SAGI.....	10
2.1.2 Rôles au sein du maillon « production ».....	11
2.2 La SAGI dans la filière Riz.....	11
Annexes	14
Annexe 1 : Analyse FFOM de la filière Riz en Mauritanie	14
Annexe 2 : Effectifs des exploitants partis en campagne rizicole au cours de la campagne 2018-19	15
Annexe 3 : Répartition des superficies emblavées au cours de l’année agricole 2018-2019 par campagne, par zone et par type d’exploitation (Source DSSIA/MDR extrait des rapports de campagne).....	16
Annexe 4 : Evolution des emblavures, productions et rendements de la culture de riz en Mauritanie (Source DSSIA/MDR)	17
Annexe 5 : Partenariats actuels et activités de la SONADER.....	18

Tables des illustrations

Figure 1 : Superficies aménagées en 2015 au niveau national (PNDA 2015)	1
Figure 2 : Evolution des surfaces emblavées et de la production nationale entre 2010 et 2019 (DSSIA/MDR)	2
Figure 3 : Comparaison des rendements en saisons normales rizicoles et en contre-saisons de certaines campagnes (tonne/hectare).....	3
Figure 4 : Variation des prix du kilogramme de riz au premier semestre 2021 à Nouakchott (MRO/kg)	3
Figure 5 : Schéma de la chaîne de valeur Riz en Mauritanie	4
Tableau 1: Principales contraintes de la filière rizicole (Source PNDA 2015).....	9
Tableau 2 : Récapitulatif des missions de la SAGI.....	12

Abréviations, sigles et acronymes

AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale et De Développement
AFD	Agence Française de Développement
BM	Banque Mondiale
CAM	Crédit Agricole de Mauritanie
CDD	Caisse de Dépôt et de Développement
CNRADA	Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole
CRD	Comité régional de développement
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DSSIA	Direction des Statistiques de Suivi et de l'Information Agricole
ENFVA	Ecole nationale de formation et de vulgarisation agricole
FSD	Fonds de Développement Saoudien
MDR	Ministère du Développement Rural
OMVS	Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
OSP	Organisations socioprofessionnelles
PMA	Plateforme multi acteur
PTF	Partenaire Technique et Financier
SNAAT	Société nationale de l'aménagement agricole et des travaux
SOGED	Société de Gestion et d'Exploitation de Dïama
SONIMEX	Société Nationale d'Import-Export

1 La filière au niveau nationale

1.1 Présentation générale

La Mauritanie dispose d'un potentiel total de 135 000 ha irrigables situés sur la rive droite du Fleuve Sénégal, au sud du pays. On estime actuellement à environ 46 000 ha la superficie aménagée en maîtrise totale de l'eau le long de la Vallée et fonctionnelle¹. En Mauritanie, il n'est pas pratiqué la culture pluviale du riz.

La situation en 2015 est présentée dans le tableau suivant.

Figure 1 : Superficies aménagées en 2015 au niveau national (PNDA 2015)

Types de périmètre	Ha	% sur total existant
TOTAL aménagés	63 070	100%
Périmètres fonctionnels	46 089	73%
Coopératives	18 768	
Privés	27 321	
Périmètres non fonctionnels	16 981	27%
Coopératives	6 704	
Privés	10 278	
Périmètres en cours de création ou réhabilitation	4 672	

Ce potentiel irrigué est propice à la riziculture en raison de plusieurs facteurs dont la texture des sols à dominante argileuse (pH voisins de 6,5). La culture du riz est pratiquée essentiellement dans les quatre wilayas du Trarza, du Brakna, du Gorgol et du Guidimagha, au niveau des périmètres irrigués qui se situent au bord du fleuve, de ses affluents et défluent, en particulier dans les zones de R'kiz et de Foum Gleïta situées plus en retrait.

Il y a une double campagne par année agricole : contre-saison chaude (CSC) et une campagne normale (SN) à l'hivernage. Les rendements varient suivant les itinéraires techniques suivis et la saison. Ils sont en général plus importants en contre-saison chaude.

	Semis
Première campagne	15/01 -15/02
Deuxième campagne	15/06 -15/07

Les retards accumulés dans la mise en place des parcelles conduit au chevauchement des campagnes. En conséquence, la culture des repousses est de plus en plus pratiquée.

Selon la taille des exploitations, on peut distinguer les petits, les moyens et les grands périmètres. Ils peuvent également être classés selon le mode de gestion en (i) périmètres collectifs gérés par les coopératives villageoises et (ii) périmètres individuels privés.

¹ Hors superficies dégradées et/ou abandonnées

1.2 Les grands chiffres de la filière au niveau national et leur évolution

1.2.1 Surfaces

La dernière estimation des superficies cultivables destinées au riz donnait quelque 46 000 ha en 2015 (PNDA). Depuis lors, il y a eu de nouveaux aménagements et de nouvelles dégradations. Ainsi, à cette date, la quasi-totalité des périmètres irrigués fonctionnels produisait du riz.

En attendant de disposer de cette donnée actualisée, elle peut être valablement approximée par le cumul des plus grandes superficies exploitées dans les différentes zones au cours des 3 dernières campagnes agricoles, dont les données sont déjà publiées. Les superficies en question sont présentées dans le tableau 2. Il montre que :

- Le cumul des plus grandes surfaces donne 40 600 ha (approximation des surfaces utilisées sur un cycle, à comparer avec les 45 000 Ha de 2015), dont 9 100 ha collectifs (22%) et 31 500 ha individuels (78%),
- La superficie cultivée au cours de l'année agricole 2018-2019 (saison normale 2018 + contre-saison 2019) porte sur 62 800 ha *sur deux cycles*, dont 12 300 ha collectifs (19,5%) et 50 500 ha individuels (80,5%).

Ces résultats donneraient ainsi une répartition approximative de 80% pour les périmètres individuels et 20% pour les collectifs. La SONADER a vocation à encadrer tous les périmètres collectifs et privés, à part quelque 3 500 Ha dans le Trarza.

1.2.2 Chiffres de production au niveau nationale

En l'absence d'événement récent d'ordre politique ou stratégique, la production nationale est en progression. Selon les données des 20 dernières années du tableau 3, extraites de la série statistique produite par la DSSIA/MDR, la progression des surfaces emblavées et de la production est de :

Figure 2 : Evolution des surfaces emblavées et de la production nationale entre 2010 et 2019 (DSSIA/MDR)

Saison	2000-2001	2010-2011	2018-2019
Surfaces emblavées (Ha, sur deux cycles, moyenne annuelle sur la décennie)	18 000	25 700	62 800
% accroissement par décennie	-	+43%	+144%
Production (tonnes, moyennes annuelle sur la décennie)	76 200	134 350	305 350
% accroissement par décennie	-	+76%	+127%

La progression très forte de la production s'explique aussi bien par l'extension des surfaces emblavées que par des gains de productivité (première décennie). Elle correspond à des périodes de forts investissements de l'Etat dans l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués et dans l'appui à la production (intrants, appui-conseil, etc.).

1.2.3 Rendements et saisonnalité des principaux systèmes de production

Figure 3 : Comparaison des rendements en saisons normales rizicoles et en contre-saisons de certaines campagnes (tonne/hectare)

Zone	Saison normale				Contre saison		
	SN 2016	SN 2017	SN 2018	SN 2019	2020	2019	2018
TRARZA	4,6	5,1	3,9	3,5	5,1	5,7	6,3
GORGOL	4,5	3,7	5,1	4,7	5	4,9	4,2
BRAKNA	5,4	3,1	5,4	5,2	5,1	5,7	6,3
GUIDIMAGHA	4,7	2,7	5,4	5,3			
ENSEMBLE	4,7	4,9	4,0	3,7			

Une explication de la baisse globale des rendements serait que l'appui à la production n'a pas suivi le rythme soutenu de l'augmentation des surfaces emblavées.

1.2.4 Importations

En dépit de la hausse de la production du riz, les importations restent encore élevées. Elles sont passées d'environ 18 milliards d'ouguiya en 2008 à environ 16 milliards d'ouguiya en 2015. En volume, ces importations sont passées de 110 000 tonnes en 2008 à 176 500 en 2013 (+60%), avant de baisser à environ 107 000 tonnes en 2015 (-39%) grâce à l'amélioration de la qualité du riz mauritanien et des autres mesures de protection du marché prises par le Gouvernement (SCAPP 2016). C'est le deuxième produit alimentaire, parmi les plus importés en Mauritanie, après le blé. Il est présumé qu'une partie du riz importé est réexporté vers les pays voisins de manière informelle (PNDA 2015).

1.2.5 Consommation

Le riz est consommé quasi quotidiennement dans tous les foyers de Mauritanie, en particulier dans les zones de production. Les productions dans les périmètres collectifs (exploitants familiaux) sont essentiellement autoconsommées (74% d'autoconsommation). La partie commercialisée correspond aux quantités collectées en nature pour payer les dettes de l'OSP. Cependant, les productions des périmètres privés, qui constituent la grande part de la production nationale, sont destinées à la commercialisation (99% de la production privée est commercialisée)².

La population de la Mauritanie est estimée en 2018/2019 à 4 millions d'habitants, dont le besoin annuel en riz est estimé à 234 000 tonnes (soit 58 kg /habitant/an selon le document officiel du MDR 2020). L'équivalent en riz blanc de la production de cette année est 177 698 T (rendement 58% selon CMAP et MDR). Ainsi le taux de la couverture en riz en cette année est estimé à 76%. Il était de 68% en 2013 (production de 114 300 tonnes pour un besoin de 167 200 tonnes).

1.2.6 Prix

Figure 4 : Variation des prix du kilogramme de riz au premier semestre 2021 à Nouakchott (MRO/kg)

	Riz importé	Riz local
Janvier	38/40	32/35
Février	37/38	34/35
Mars	38/40	35
Avril	37	33/34

² Développement des exportations agricoles mauritaniennes, cadre intégré vol.2 ch.6, Hassan Serghini.

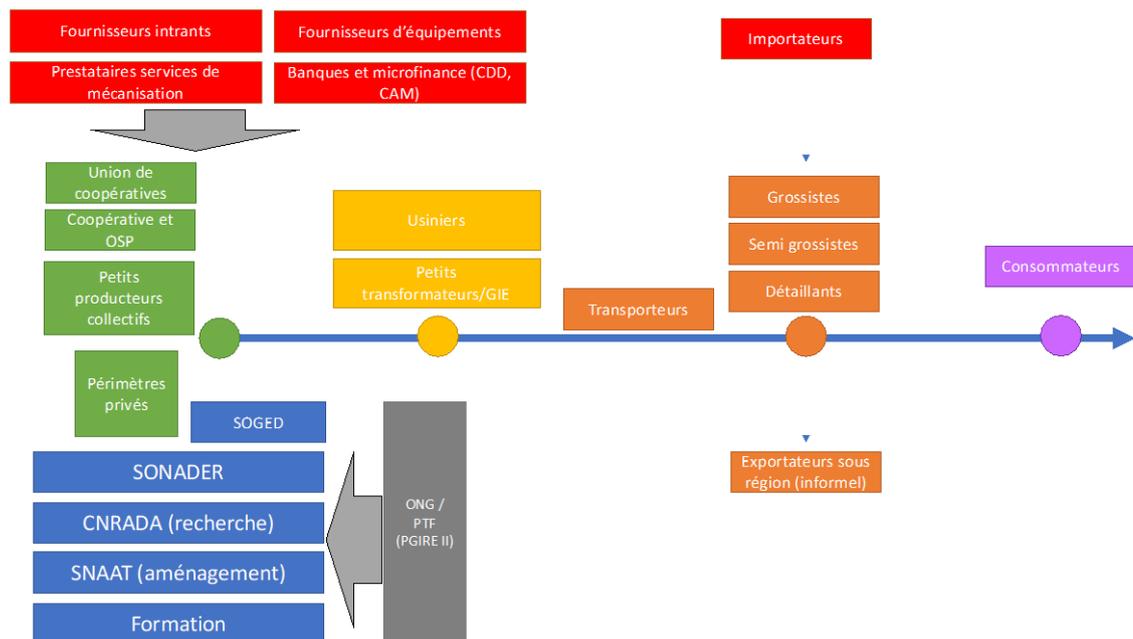
Mai	38	33
Juin	37/38	35

(Source : OSA/CSA)

1.3 Cartographie de la filière de l’amont à la commercialisation

L’ensemble des personnes, groupements, sociétés ou organismes publics et privés, fournisseurs de biens et prestataires de services pour la production, la transformation et l’écoulement du paddy, puis du riz, forment la filière au sein de laquelle ces différents intervenants constituent les maillons des chaînes de valeurs de cette filière. On distingue les différents maillons suivants.

Figure 5 : Schéma de la chaîne de valeur Riz en Mauritanie



La production : Les acteurs intervenant dans la production sont les producteurs et les prestataires de services à la production.

Les producteurs agricoles sont de deux types :

- Les petits producteurs installés sur des périmètres collectifs³ (exploitants familiaux, appelés « collectifs »), organisés en coopératives, situés tout le long de la vallée du fleuve et de ses bras et dont la vocation est d’abord d’assurer la sécurité alimentaire de leurs ménages. Les coopératives sont d’abord constituées pour produire et elles jouent un rôle central dans la gestion des périmètres qui sont leurs facteurs de productions. Les petits périmètres sont ainsi gérés par des coopératives singulières, tandis que les grands périmètres peuvent englober plusieurs coopératives, qui sont alors organisées en unions de coopératives. Tout ce qui est collectif est encadré par la SONADER. Les petits périmètres sont autogérés, l’entretien des aménagements se fait directement par les producteurs et leur coopérative. Sur les grands périmètres, l’union des coopératives prélève une redevance monétaire (12 000 MRO par hectare) et fait faire les travaux par des entreprises externes⁴.

³ Il s’agit de périmètres aménagés par l’état pour le compte des coopératives. L’attribution des lopins est assurée par la coopérative

⁴ Les devis sont préparés conjointement avec les coopératives sur la base d’un diagnostic annuel des infrastructures.

- Les producteurs des périmètres privés, qui sont appelés « individuels », sont des promoteurs/investisseurs poursuivant des fins commerciales. L'état n'intervient que sur l'entretien des axes hydrauliques (sans qu'il y ait paiement de redevance).

Au niveau des périmètres collectifs, les périmètres sont morcelés en parcelles exiguës d'une taille moyenne de l'ordre de 0,7 ha. Ces exploitations reposent essentiellement sur la main d'œuvre familiale, de plus en plus limitée à cause de l'émigration des jeunes. Cela limite la capacité des ménages tributaires à exploiter des superficies plus importantes, alors même que celles dont ils disposent ne leur permettent pas d'assurer la couverture de leurs besoins.

Au niveau des périmètres individuels, la taille de l'exploitation est relativement importante et va de quelques dizaines d'hectares à plus de 100 ha. L'exploitation s'appuie sur la main d'œuvre salariée et une mécanisation des opérations culturales, en particulier la préparation des sols et la moisson.

En annexe, le tableau 1 donne le nombre d'exploitants partis en campagne rizicole, stratifiés par campagne, zone de production et types d'exploitation. Le cumul des maxima des nombres d'exploitants par campagne/zone/type d'exploitation donne une bonne estimation de l'effectif total des producteurs des deux types d'exploitation qui ont été actifs au cours de la période 2018-2019. Ainsi, il y a eu un maximum de 1 156 exploitants actifs au cours de la période, répartis entre 306 OSP collectives qui gèrent les périmètres (elles peuvent être des coopératives ou des unions de coopératives) et 850 individuels.

Le départ en campagne des producteurs est conditionné par les facteurs suivants :

- Etat du périmètre : exploitabilité du périmètre,
- La disponibilité des autres facteurs de production tels que le financement, le matériel agricole et les semences.

Les prestataires de services : Les prestataires de service peuvent être publics ou privés, et couvrent tous les maillons de la filière. Ces prestataires se répartissent entre plusieurs domaines d'activité, notamment : (i) les importateurs d'équipements de pompage et/ou d'intrants, (ii) les prestataires de services liés aux travaux agricoles (aménagement, préparation des sols, récolte et battage, transformation), (iii) les producteurs de semences certifiées, ainsi que des services de contrôle de la qualité des semences, (iv) les promoteurs intervenant dans les opérations culturales mécanisées, (v) les services de recherche et de conseil agricole, et (vi) les institutions financières (CAM, CDD)⁵.

Parmi les prestataires publics, on compte le Centre National de la Recherche Agronomique et du Développement Agricole (CNRADA), le Centre de contrôle de qualité des semences et des plants, les dispositifs de conseil agricole et d'appui-conseil (Délégations régionales du MDR, SONADER, ferme de Mpourié⁶), les structures de crédit agricole (CAM), la société d'aménagement (société nationale d'aménagement agricole et de travaux, SNAAT) et les structures de formation (par exemple, l'Ecole Nationale de Formation Vulgarisation Agricole, ENFVA).

Ils existent également des prestataires de services privés qui interviennent dans :

- Le domaine des travaux d'aménagement et de maintenance des infrastructures,
- La préparation des sols,
- Les opérations de récolte et de post-récolte (transport, transformation, commercialisation, etc.),
- La fourniture d'équipements et d'intrants agricoles,
- L'entretien et la réparation des équipements agricoles.

Les entreprises de services privées ont un statut de société commerciale et jouent un rôle important dans le développement du secteur agricole. Leur principal avantage demeure leur présence au plus proche des zones de production et ainsi leur aptitude à fournir des services de proximité. A titre d'exemple, les mécaniciens des groupes motopompe ou les propriétaires de petits moulins assurent des services dans les villages et sur les zones de production. Leurs faiblesses se résument en trois points : 1) la fréquence

⁵ Au cours de l'année 2017, la CAM a financé 174 demandes de crédit pour la mise en valeur de de 4.900 ha pour un total de 744 millions MRO. Cette année, le financement à crédit portait sur 9 % de la superficie emblavée.

⁶ Il s'agit d'une plaine aménagée en aval de Rosso gérée par un organisme distinct de la SONADER.

des retards dans la livraison des produits et équipements a des conséquences néfastes sur le déroulement des campagnes agricoles, 2) leur couverture des zones de production est partielle et se limitent souvent aux capitales régionales ; cela pose le problème de l’approvisionnement en intrants des zones rurales enclavées, surtout pendant l’hivernage, et 3) le peu d’intérêt des fournisseurs de services vis-à-vis de certaines activités vitales pour le monde rural, notamment la réparation et la maintenance du matériel agricole ou les travaux de récolte.

Stockage et conditionnement : au niveau des périmètres collectifs, le stockage se fait dans de petits magasins familiaux qui le plus souvent ne répondent pas aux normes techniques de conditionnement et de stockage. En 2015, il était estimé que ces magasins arrivaient à stocker plus de la moitié de la production de riz mauritanienne. Les périmètres privés, dont les productions sont plus importantes, nécessitent des magasins de plus grande capacité. Actuellement, il est estimé qu’il existe un nombre important de magasins fonctionnels avec une capacité de stockage allant de 200 à 1 000 tonnes chacun, pour une capacité totale de stockage estimée à 180 000 tonnes environ. Le riz est généralement conditionné et emballé dans des sacs en polyéthylène ou en jute de 50 kg (Sources PNDA 2015).

La transformation du paddy en riz blanc est faite soit au niveau de petites rizeries, à l’aide de décortiqueuses de faible capacité, qui sont gérées par des petits promoteurs ou des organisations de producteurs au niveau des villages, soit au niveau de rizeries privées de grande capacité relativement bien réparties dans les zones en fonction des capacités productives. La plus grande partie des capacités d’usinage est installée dans la région de Rosso à proximité des zones de production.

La commercialisation du riz : Le riz paddy est vendu par les producteurs aux transformateurs, qui sont essentiellement des usiniers privés avec quelques GIE ou coopératives agricoles possédant des décortiqueuses. Après usinage, le riz est acheté par des commerçants qui le distribuent dans toutes les régions du pays, en particulier à Nouakchott. Le riz va des zones de production jusqu’à Nouakchott pour être réparti entre les zones déficitaires. Le riz est acheté essentiellement dans la région de Rosso, où se situe la majorité des rizeries du pays.

Deux types de marchés de consommation peuvent être distingués, urbain et rural, avec aussi l’existence de grands marchés transfrontaliers. La vente du riz blanc aux consommateurs est faite par un réseau de commerçants. Les types de commerçants varient suivant leur capacité d’achat, leurs zones d’approvisionnement, leurs capacités de stockages et la nature de leurs partenaires (agriculteurs, grossistes, détaillants...). La qualité du riz est déterminée selon les normes établies par le ministère chargé du commerce. Le CSA achète également des stocks pour les programmes d’appui à la sécurité alimentaire.

La paille et la farine sont valorisées pour l’élevage.

Le riz importé entre par les ports de Nouakchott et de Nouadhibou. Les quantités débarquées à partir de Nouadhibou sont directement envoyées dans les wilayas du nord par le train. Celles débarquées à Nouakchott sont expédiées vers les autres marchés de l’ouest, du sud et du sud-est. Dans certains marchés de ces zones, on trouve également du riz asiatique importé à travers le Mali et le Sénégal.

Les organisations de producteurs (OP) et les organisations socioprofessionnelles (OSP) : il s’agit d’un terme générique pour désigner toute organisation de producteurs en Mauritanie. Elles se présentent sous diverses formes : associations, coopératives, syndicats, groupements d’intérêt économique. Instituées par l’Etat, elles sont régies par des statuts différents, dont la plupart sont anciens et relèvent de tutelles différentes : les coopératives (lois 67-171 et 93-15) dépendent du MDR, les associations (loi 64-098) et les syndicats (lois 61-033 et 93-08) du Ministère de l’Intérieur, les groupements d’intérêt économique ou GIE (loi 97 du 01-97) du Ministère des Finances et les coopératives de crédit de la Banque Centrale. Toutefois, la structuration paysanne en Mauritanie demeure à l’état embryonnaire.

Ces OSP ont pour rôle : l’entretien du réseau et des unités de pompes, la recherche de financement et l’approvisionnement en intrants et matériels agricoles, mais aussi la collecte et la commercialisation du quota de la récolte destiné au remboursement du crédit contractés auprès d’un tiers (crédit agricole, riziers ou autre).

C’est davantage le modèle des coopératives qui a été promu dans les zones rurales. Elles se situent au niveau de tous les périmètres et les unions de coopératives sont au niveau des moyens et grands

périmètres. Les producteurs qui rencontrent des problèmes de commercialisation se regroupent en GIE pour une mise à marcher collective. Les GIE sont surtout présents dans les grands périmètres et sont destinés à la commercialisation et parfois à la transformation. Les associations sont impliquées dans la gestion des axes hydrauliques avec l'appui de la SOGED⁷.

Les organisations de producteurs sont confrontées à plusieurs contraintes :

- La connaissance et l'application limitées des techniques performantes de production, de récolte et de conservation ;
- L'incapacité d'assurer l'entretien régulier et la maintenance des infrastructures des périmètres irrigués et de contribuer au renouvellement des infrastructures publiques structurantes jouant un rôle déterminant dans la desserte ou le drainage des eaux des périmètres,
- La faible compréhension de la notion de gestion durable des infrastructures, ce qui pose de manière récurrente le problème de la pérennité des infrastructures sujettes souvent à la dégradation et à l'abandon,
- L'insuffisance des moyens financiers des unions de coopératives et des associations d'usagers en raison des faibles capacités contributives des producteurs, ce qui pose le problème de leur bon fonctionnement,
- L'insuffisance des capacités d'organisation et de gestion,
- L'absence d'une structuration des OP à tous les niveaux, du local et au national, en passant par le niveau départemental et le niveau régional.

Les syndicats professionnels sont juridiquement définis comme étant des groupements de personnes physiques ou morales exerçant soit la même profession, soit des professions différentes mais connexes, dans le cadre de la nomenclature suivante : (a) services publics et organisme de droit public, (b) organisme de droit privé à but non lucratif, professions libérales, banque et assurance, (c) commerce, bâtiment et travaux publics, industrie, transport, autres activités.

Dans le domaine de l'Agriculture, les principales organisations de type syndical sont la Fédération des Agriculteurs de Mauritanie (FAM), implantée dans tout le pays, ainsi que d'autres associations intervenant dans le secteur.

Les principales forces des syndicats professionnels résident dans le fait que la direction est généralement assurée par des intellectuels, en activité ou à la retraite, qui ont une bonne connaissance de leur mission. Egalement, il existe des représentations au niveau local et une structuration au niveau des sièges sociaux, ce qui constitue un atout dans le paysage institutionnel de l'agriculture. Ces représentations au niveau central et régional facilitent la communication avec les OP de base.

Leurs faiblesses concernent les équipements, les ressources humaines et financières insuffisants, tant au niveau central que régional, et le manque de moyens de communication de type journal mensuel ou trimestriel.

Suivant une étude de 2014 réalisée par la CMAP, basée sur les données de 2012, les trois maillons de la chaîne de valeurs (production, transformation et commercialisation) totalisent 72 58 emplois, auxquels s'ajoutent ceux créés par la SONIMEX, la SNAAT et les 185 emplois suite à l'insertion des diplômés à Mpourié.

⁷ La SOGED est une filiale de l'OMVS. Elle a pour mission l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des ouvrages communs que sont le barrage de DIAMA, l'ouvrage de prise de l'AFTOUT ES SAHEL et les endiguements du Fleuve.

1.4 Principales contraintes et perspectives du fonctionnement de la chaîne de valeur

Avant 1985, la filière était caractérisée par des périmètres collectifs pratiquant le repiquage, avec l'appui et le conseil rapproché de la SONADER. Cette dernière offrait tous les services utiles aux exploitants agricoles.

Durant la période 1985-2008, l'adoption de la loi foncière et l'impact des barrages de l'OMVS ont permis l'émergence des périmètres privés et la mécanisation. Cette période a connu aussi le désengagement de l'Etat de l'accompagnement des producteurs et le début de la réduction des missions confiées à la SONADER (en particulier l'accès au crédit agricole et au matériel agricole).

Sur la période 2010-2016, il y a eu une reprise de l'engagement de l'Etat suite à la crise alimentaire de 2008, avec le renforcement du financement de l'agriculture, en particulier sur le budget de l'Etat, qui a permis la mise en place d'un environnement plus propice au développement de la riziculture : incitation et sécurisation des producteurs, création d'une société nationale d'aménagement et travaux (SNAAT), l'appui de la commercialisation à travers la SONIMEX (qui a été impliquée comme opérateur de marché dans les échanges de riz. Elle gérait également l'import d'intrants).

Jusqu'à 2016, la commercialisation était subventionnée et organisée par l'Etat, ce qui freiné les initiatives privées. Depuis, le marché du riz a été totalement libéralisé, avec taxation du riz importé.

Aujourd'hui, les principaux objectifs poursuivis par les politiques publiques se présentent comme suit :

(a) la réalisation de périmètres rizicoles aménagés selon les règles de l'art, et à un rythme permettant de satisfaire les besoins nationaux en matière de production ;

(b) une gestion rentable et durable des périmètres rizicoles et des infrastructures les desservant pour un niveau de productivité pouvant satisfaire les besoins du pays en riz ;

(c) une gestion durable des infrastructures hydroagricoles ou d'intérêt général ayant des retombées sur la riziculture, ce qui suppose la mise en place de fonds d'entretien et la maintenance des périmètres irrigués et des infrastructures susmentionnées avec une implication active de l'Etat et des bénéficiaires ;

(d) la constitution d'une filière rentable et compétitive, avec des acteurs dynamiques organisés en réseaux, ce qui suppose le renforcement de leurs capacités d'organisation et de gestion.

Malgré la forte progression de la production enregistrée sur les vingt dernières années, plusieurs contraintes s'opposent toutefois au développement de la riziculture :

- Les difficultés de l'irrigation liées à la dégradation de certains aménagements (canaux, digues, planage), même ceux réhabilités lors du PGIRE 1. La conséquence en est un accroissement des coûts d'irrigation et une limitation des rendements ;
- Le déficit en matériel agricole pour le travail du sol et la récolte ;
- Difficultés d'acquisition des semences certifiées de qualité, aussi bien à cause de la disponibilité que des prix pratiqués ;
- Le plus gros goulot d'étranglement reste le crédit agricole dont les conditions, la lourdeur et la cherté (taux de 6% par campagne) entraînent une grande difficulté d'accès aux intrants. Cela se traduit inéluctablement par un impact sur le calendrier cultural (calage des campagnes, chevauchements des cultures), avec des baisses de performance à la récolte (faibles rendements) ;
- Le marché du riz est dans l'ensemble très instable et les prix pratiqués sont maintenus bas. Il est fréquent de déposer sa production au niveau des riziers qui mettent beaucoup de temps pour effectuer les paiements⁸.

⁸ Etude sur la mise en place d'un mécanisme de gestion et maintenance des axes hydrauliques et des infrastructures et équipements hydro agricoles, SOFRECO 2017

Tableau 1: Principales contraintes de la filière rizicole (Source PNDA 2015)

Aménagements hydro-agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Vétusté et dégradation des périmètres et absence d'une pratique de gestion et de maintenance durable, • Aménagements des périmètres collectifs peu adaptés à la récolte mécanisée (exiguïté des parcelles entraînant beaucoup de pertes à la récolte et la destruction des diguettes), • Mauvaise qualité des aménagements réalisés par les producteurs individuels souvent hors normes (manque de nivellement, absence de drainage, mauvais planage, ...), • Faible capacité d'exécution des entreprises privées nationales.
Financement de la riziculture	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures d'octroi de crédits peu adaptées aux conditions d'exploitation agricole et aux objectifs de diversification et d'intensification, • Non accès des producteurs individuels aux financements des PTF.
Processus de production	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de contrôle de la qualité des intrants et des produits phytosanitaires, • Energie chère et peu disponible, • Semences certifiées peu disponible en particulier pour les variétés de riz adaptées à la double culture, • Insuffisance des mesures de protection des cultures.
Mécanisation	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance en quantité et qualité du matériel agricole de préparation des sols et d'entretien des cultures, • Type de mécanisation non adapté aux plans parcellaires des petits aménagements qui entraîne une forte consommation d'énergie, • Absence de mécanisation intermédiaire.
Récolte et battage	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des engins de récolte (moissonneuses batteuses, tracteurs, wagons) très préjudiciable aux producteurs manquant de main d'œuvre (producteurs individuels, et certains producteurs collectifs), • Insuffisance de main d'œuvre pour assurer la récolte manuelle dans les délais.
Transformation du paddy	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de décortiqueuses et insuffisance d'infrastructures de stockage qui ne suivent pas l'augmentation de la production, • Manque de maîtrise des techniques d'usinage du paddy au niveau des rizeries.
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de formalisation du système de commercialisation du paddy.
Appui-conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis la réduction des capacités de la SONADER, défaut d'un maillage judicieux et opérationnel du dispositif d'appui-conseil pour couvrir les producteurs rizicoles et tous les espaces affectés à la riziculture, • Absence d'une vision filière.
Acteurs de la filière	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance du niveau d'organisation et de coopération entre acteurs de la filière (producteurs, fournisseurs de biens et services, transporteurs, commerçants, structures d'appui conseil, consommateurs), • Faibles capacités d'organisation et de gestion des producteurs, • Absence de cadres de concertation entre acteurs de la filière.
Recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de variétés tolérantes au froid, • Absence de recherche et résultats fiables en malherbologie, • Absence de recherche sur (i) les systèmes d'exhaure et d'économie d'eau, (ii) l'évolution des sols sous irrigation, (iii) la gestion de la fertilité et, (iv) les techniques post-récoltes, • Faibles résultats sur la tolérance des variétés à la salinité et à l'alcalinité, • Irrégularité de la production de semences de pré-base de riz, • Faible valorisation des sous-produits rizicoles (balles de riz).

2 Présentation de la SAGI et de son positionnement dans la filière

2.1 Caractérisation de la SAGI

2.1.1 Statuts et évolution des missions de la SAGI

La SONADER est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé en 1975 par le décret 75-237 du 24 juillet, modifié par le décret 95-022 du 8 avril 1995, pour mettre en œuvre des programmes agricoles dans la vallée du fleuve Sénégal, et plus spécialement promouvoir l'agriculture irriguée. Ses missions étaient initialement centrées sur les études, l'exécution ou le contrôle des travaux, le conseil aux producteurs ainsi que la gestion et la maintenance des aménagements. Par la suite, elle a connu plusieurs périodes durant lesquelles ses moyens et ses activités ont connu des changements :

- La période 1975-1994 peut être décrite comme la phase d'intervention de l'État ou de l'administration des filières agricoles. C'est la période de réalisation des grands périmètres rizicoles.
- La période de 1994-2010 est la période des ajustements structurels et de la libéralisation imposés par les partenaires au développement. Le mode d'intervention de l'Etat via la SONADER devait s'appuyer sur des dispositifs d'encadrement légers et inciter le secteur privé et les producteurs à prendre en charge les fonctions marchandes. Cette nouvelle approche a entraîné une restructuration et un recentrage des missions de la SONADER à partir de 1995. Dans ce cadre, elle a reçu de l'Etat une Lettre de Mission pour la période 1994-1996, qui a été suivi par des Contrats-Programmes triennaux en 2000-2002, en 2003-2005, en 2006-2008 et, enfin, celui de 2009-2011 qui n'a pas été renouvelé depuis.
- La période depuis 2012 est caractérisée par une réduction des fonctions de la SONADER par faute de moyens pour remplir toutes ses missions telles que modifiées en 1995.

L'arrêt de signature des contrats programmes avec la SONADER a occasionné une dégradation progressive de sa situation financière avec un impact négatif sur ses activités. Elle s'est traduite par :

- La déperdition de ses compétences et leur accaparement par d'autres structures.
- L'érosion progressive de son personnel fait que la SONADER connaît actuellement un déficit évident en matière de ressources humaines de qualité. De nombreux agents ont quitté la société pour entreprendre des activités plus rémunératrices ou occuper des postes à responsabilité dans l'administration centrale du ministère ou dans d'autres projets ou institutions. D'autres sont partie en retraite ou se sont mis en disponibilité ;
- Le manque de matériel roulant ;
- L'arrêt de l'activité du laboratoire de la SONADER, qui est unique en son genre en Mauritanie. Il était destiné à l'analyse de l'eau et des sols (caractéristique de l'eau, fertilité des sols et le suivi d'impact environnemental).

Cette situation a été aggravée par le transfert du siège de la SONADER de Nouakchott à Rosso sans étude, ni préparation préalable.

Malgré toutes les contraintes rencontrées, la SONADER dispose encore de plusieurs atouts, qui peuvent être valorisés, renforcés et pérennisés. Il s'agit de :

- Un staff technique et d'un dispositif de conseil agricole relativement bien étoffé lui permettant d'assurer les services requis au profit de ses partenaires en matière de conseil agricole, de maîtrise d'ouvrage déléguée et de suivi de l'eau ;
- Elle dispose d'importantes infrastructures (bureaux, magasins, etc.) dans les différentes Wilayas ou elle est implantée, notamment au Trarza, au Brakna, au Gorgol et au Tagant ;
- Elle garde la confiance des producteurs qu'elle encadre dans les régions où elle intervient ;
- Elle contribue à l'encadrement des producteurs collectifs et privés sur plus de la moitié des superficies emblavées annuellement en Mauritanie ;
- Elle maintient de bons rapports avec les partenaires au développement, eu égard aux bons résultats enregistrés par les Projets qu'elle supervise, en termes de qualité des aménagements et du taux de mise en valeur.

Le maintien, la diversification et le renforcement de l'appui de la SONADER au développement de la filière nécessite désormais une nouvelle restructuration. En effet, pour pallier le manque de ressources et assurer la valorisation des atouts de la SONADER, le MDR a engagé dans le cadre de la revue institutionnelle du secteur rural une étude sur la restructuration de la SONADER, réalisée sur un financement de l'IDA (PGIRE II). Les résultats de cette étude ont été validés par un comité technique intersectoriel présidé par un chargé de mission de la Primature et par le Conseil d'administration de la SONADER.

La restructuration devrait porter sur le recentrage des activités sur la recherche de technologies adaptées, le renforcement des capacités, la gestion des ressources en eau et terre et la réhabilitation et la maintenance des infrastructures de production de base au bénéfice des petites structures paysannes.

La SONADER espère, avec le concours de l'Etat et des bailleurs de fonds, mettre en application les mesures recommandées par cette étude, qui visent à assurer une meilleure adéquation entre sa mission et ses ressources. Elle espère à terme la signature d'un contrat-programme qui aura valeur de loi pour lui permettre de disposer d'un environnement adéquat pour mener à bien les missions qui lui sont dévolues. Il s'agit notamment de (i) La Maîtrise d'ouvrage délégué pour l'exécution des études et travaux d'aménagement, (ii) La surveillance des travaux, l'entretien et l'exploitation des infrastructures collectives, (iii) la gestion de l'eau, et (iv) le conseil rural, la formation et le suivi-évaluation.

2.1.2 Rôles au sein du maillon « production »

Les services que rend la SONADER à la filière sont l'appui conseil aux producteurs pour le respect des itinéraires techniques, de la bonne gestion de l'eau et de l'entretien des périmètres et des unités de pompages. Elle assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des périmètres irrigués au profit de l'Etat et des partenaires.

La SONADER entretient des relations avec plusieurs partenaires (un état des partenariats en cours est fourni en annexe 4) :

- Elle est liée à l'OMVS par un contrat programme pour assurer la maîtrise d'ouvrage délégué pour l'exécution du Projet PGIRE 2 financé par la banque mondiale ;
- Elle est chargée par le MDR de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'exécution des projets suivants : le Projet RKIZ financé par le Fond Saoudien pour le Développement, le Projet ASARIGG financé par l'AFD et le Projet ESPAGNOL financé par l'AECID ;
- Elle est liée par des conventions de partenariat avec les projets suivants : le projet PARIIS financé par la Banque Mondiale et le Projet PDRIANS financé par la BID ;

Elle représente le MDR dans les réunions de commission permanente des eaux de l'OMVS.

Dans le cadre de l'exécution de ses activités, elle entretient des rapports continus avec les directions centrales du MDR, le centre de recherche agronomique (CNRADA), l'école nationale de formation et de vulgarisation agricole (ENFVA), l'OMVS, la SOGED, les PTF, les autorités administratives, le Crédit agricole, les OSP agricoles, les entreprises privées ou publiques d'aménagement bénéficiaires de marchés publics, les bureaux de contrôle sous contrat et la commission centrale des marchés publics.

2.2 La SAGI dans la filière Riz

L'appui de la SONADER à la filière riz porte sur :

- L'appui conseil et l'assistance technique à tous les exploitants situés dans les wilayas du haut fleuve : Brakna, Gorgol et Guidimagha. Elle encadre aussi tous les périmètres collectifs et certains privés dans la Wilaya de Trarza. Dans ce cadre, elle appuie les producteurs à tous les niveaux, notamment pour la préparation des campagnes et pour leur accompagnement au cours de la mise en valeur jusqu'à la récolte, parfois même pour la commercialisation stockage, mise en contact avec des riziers, etc.). Pour ce faire, elle facilite leurs démarches auprès des autorités, des DR du MDR, du crédit agricole, du CSA et de la Cellule foncière. Elle les appuie pour le règlement des litiges.

- Les formations ciblées au profit des producteurs, assurées périodiquement par la SONADER directement ou par l'entremise de prestataires.
- La maîtrise d'ouvrage déléguée, par laquelle elle contribue à l'augmentation des superficies cultivables. Elle supervise des réalisations de l'entreprise d'aménagements, réceptionne les travaux, appuie leur attribution aux bénéficiaires organisés.
- Le suivi du niveau d'eau sur les axes hydrauliques : au besoin, elle intervient auprès de la SOGED/OMVS ou actionne les vannes qu'elle gère afin que l'eau soit maintenue à un niveau adéquat pour l'irrigation des périmètres rizicoles.
- La mise à la disposition des OSP des magasins pour le stockage des intrants et du paddy.
- La contribution à l'animation des instances de concertation, CRD et PMA.

Tableau 2 : Récapitulatif des missions de la SAGI

Missions	Décret 95022 du 8 avril 1995 portant réorganisation de la SONADER	Activités correspondantes
Contribuer à l'exécution du programme national de développement du secteur rural		
Maitrise d'ouvrage déléguée	- Mise en œuvre des investissements et des aménagements hydroagricoles - Etude, exécution et contrôle des projets hydroagricoles réalisés pour le compte de l'Etat	Suivi et contrôle des travaux Réception des travaux
Maitrise d'œuvre des travaux	Suivi et contrôle des travaux collectifs ou individuels en tant que maître d'ouvrage délégué ou maître d'œuvre	
Exploitation-maintenance des infrastructures hydroagricoles	Maintenance des grandes infrastructures et des ouvrages hydrauliques	Suivi Entretien et réparation Supervision des travaux confortatifs ou de réhabilitation
Gestion de la ressource eau	Concession de tout ouvrage ou maintenance et gestion pour le compte d'un concessionnaire	Suivi des vannes régulant le niveau d'eau sur certains axes hydrauliques Suivi et encadrement des usagers de l'eau disposant d'unités de pompages Représentant du MDR à la Commission permanente des eaux
Attribution du foncier (Agriculture Familiale)	Membre des commissions foncières départementales et régionales	Appui à la distribution des terres aménagés aux bénéficiaires conformément au plan parcellaire Appui pour le règlement des litiges fonciers Appui des OSP auprès des autorités et de la cellule foncière pour l'accès au foncier
Planification cultures	Membre du comité régional de développement	Appui des OSP et des projets de développement dans la

Missions	Décret 95022 du 8 avril 1995 portant réorganisation de la SONADER	Activités correspondantes
		programmation des campagnes agricoles
Appui-conseil à la mise en valeur agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mise en valeur des périmètres irrigués ou de décrue - Vulgariser à grande échelle, les techniques de production - Veiller à l'application et au respect des normes en matière d'aménagement et d'exploitation des sols - Encadrement, coordination et contrôle des opérations de développement rural, entreprises dans sa zone d'intervention, que celles-ci soient réalisées par elle-même, ou par des coopératives - Assurer l'organisation des groupements de producteurs et de prodiguer les conseils nécessaires en vue de permettre aux populations rurales de maîtriser le processus de développement - Mise en place des équipements ruraux 	Appui à l'organisation et à l'application des itinéraires techniques

Annexes

Annexe 1 : Analyse FFOM de la filière Riz en Mauritanie

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Important potentiel en terres irrigables • Une production en constante progression depuis 20 ans, essentiellement tirée par l'accroissement des surfaces • Des gains de productivité enregistrés ces 5 dernières années dans certaines régions • Un taux de couverture des besoins en riz qui s'améliore tendanciellement (recul des importations) 	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau national, une productivité qui tend à fléchir depuis 5 ans • Disponibilité des intrants et du services aux producteurs limitée et inégale entre les zones • Déficit d'entretien des aménagements, avec un impact sur la productivité des périmètres • Manque de matériel agricole pour la mécanisation des travaux du sol • Manque de semences certifiées • Inadaptation du crédit de campagne, trop cher, trop compliqué pour les petits producteurs • Faible capacité de gestion des organisations de producteurs • Capacités d'usinage et de stockage insuffisantes, qui ne progressent pas au rythme de l'augmentation de la production • Manque de structuration de la filière riz
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une volonté politique pour faire de la filière riz une filière compétitive et rentable en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz • Dans le cadre du PGIRE II, la SONADER devrait être restructurée et voir ses moyens et capacités renforcés 	<ul style="list-style-type: none"> • Une agriculture encore trop familiale, peu diversifiée • La SONADER ne dispose plus des moyens adéquats pour assurer ses missions de conseil agricole et de gestion des périmètres

Annexe 2 : Effectifs des exploitants partis en campagne rizicole au cours de la campagne 2018-19

Zone agricole	Type exploitation	Saison normale 2018	Contre-saison chaude 2019	Saison normale 2019	Nombre maximum de producteurs sur les trois cycles
KEUR MACENE	COLLECTIVE	15	6	17	17
	INDIVIDUELLE	235	93	222	235
	ENSEMBLE	250	99	239	252
R'KIZ	COLLECTIVE	87	119	104	119
	INDIVIDUELLE	158	182	148	182
	ENSEMBLE	245	301	252	301
ROSSO	COLLECTIVE	33	94	64	94
	INDIVIDUELLE	374	407	186	407
	ENSEMBLE	407	501	250	501
TRARZA	COLLECTIVE	135	219	185	219
	INDIVIDUELLE	767	682	556	767
	ENSEMBLE	902	901	741	986
BRAKNA	COLLECTIVE	40	14	33	40
	INDIVIDUELLE	2	10	12	12
	ENSEMBLE	42	24	45	52
GORGOL	COLLECTIVE	6	36	25	36
	INDIVIDUELLE	15	59	71	71
	ENSEMBLE	21	95	96	107
GUIDIMAGHA	COLLECTIVE	7		11	11
	INDIVIDUELLE				
	ENSEMBLE	7		11	11
TOTAL	COLLECTIVE	188	269	254	306
	INDIVIDUELLE	784	751	639	850
	ENSEMBLE	972	1020	893	1156

Annexe 3 : Répartition des superficies emblavées au cours de l'année agricole 2018-2019 par campagne, par zone et par type d'exploitation (Source DSSIA/MDR extrait des rapports de campagne)

Zone	Type d'exploitation	DONNEES DE REFERENCE			DONNEES TRAITÉES	
		SN 2018	CSC 2019	SN 2019	Année agricole 2018 -019 (SN2018+CSC2019)	Superficie max exploitée sur les trois cycles
KEUR MACENE	COLLECTIVE	973,3	330	932	1 303	973
	INDIVIDUELLE	11 192,6	5 226	13 610	16 419	13 610
	Total	12 166	5 556	14 541	17 722	14 583
R'KIZ	COLLECTIVE	1 633,7	3 268	3 407	4 902	3 407
	INDIVIDUELLE	5 792,3	6 997	7 317	12 789	7 317
	Total	7 426	10 264	10 724	17 690	10 724
ROSSO	COLLECTIVE	709,3	2 447	2 164	3 156	2 447
	INDIVIDUELLE	8 157,0	10 030	7 931	18 187	10 030
	Total	8 866	12 477	10 094	21 343	12 477
TRARZA	COLLECTIVE	3 316,3	6 044	6 502	9 360	6 502
	INDIVIDUELLE	25 141,9	22 253	28 857	47 395	28 857
	Total	28 458	28 297	35 359	56 755	35 359
BRAKNA	COLLECTIVE	1 291,5	327	1 531	1 619	1 531
	INDIVIDUELLE	30,5	1 971	1 605	2 002	1 971
	Total	1 322	2 298	3 136	3 620	3 502
GORGOL	COLLECTIVE	342,3	740	467	1 082	740
	INDIVIDUELLE	719,5	390	723	1 110	723
	Total	1 062	1 130	1 190	2 192	1 463
GUIDIMAGHA		204,9		266	205	266
					0	0
		205		266	205	266
ENSEMBLE	COLLECTIVE	5 155,1	7 111	8 767	12 266	9 039
	INDIVIDUELLE	25 891,9	24 614	31 184	50 506	31 551
	Total	31 047	31725	39951	62 772	40 590

Annexe 4 : Evolution des emblavures, productions et rendements de la culture de riz en Mauritanie (Source DSSIA/MDR)

Années	Emblavures (en ha)			Production (en tonnes)			Rendement (en t/ha)		
	SN	CSC	Total	SN	CSC	Total	SN	CSC	Total
2000/2001	16582	1401	17983	74496	1704	76200	4,49	1,22	4,24
2001/2002	11392	1600	12992	53209	5600	58809	4,67	3,50	4,53
2002/2003	15698	3664	19362	74895	10377	85272	4,77	2,83	4,40
2003/2004	14198	3054	17252	66783	12216	78999	4,70	4,00	4,58
2004/2005	13654	4500	18154	49533	18000	67533	3,63	4,00	3,72
2005/2006	15556	2400	17956	80430	9600	90030	5,17	4,00	5,01
2006/2007	12857	2476	15333	39703	9904	49607	3,09	4,00	3,24
2007/2008	13540	3847	17387	61450	20715	82165	4,54	5,38	4,73
2008/2009	18347	4841	23188	85299	22123	107422	4,65	4,57	4,63
2009/2010	8921	4507	13428	35090	18479	53569	3,93	4,10	3,99
2010/2011	19926	5776	25702	99733	34617	134350	5,01	5,99	5,23
2011/2012	20356	10654	31010	102187	56734	158921	5,02	5,33	5,12
2012/2013	22839	14162	37001	96837	87380	184217	4,24	6,17	4,98
2013/2014	24807	16094	40901	120292	82255	202547	4,85	5,11	4,95
2014/2015	34791	22313	57104	177123	116096	293218	5,09	5,20	5,13
2015/2016	28425	16328	44753	121400	100382	221782	4,27	6,15	4,96
2016/2017	18609	17975	36584	87603	119735	207338	4,71	6,66	5,67
2017/2018	27 005	27 111	54116	131 956	168 738	300694	4,89	6,22	5,56
2018/2019	31 047	31 782	62829	125 543	179 803	305346	4,04	5,66	4,86
2019/2020	39 951	32 735	72686	183 541	199 553	383094	4,59	6,10	5,27

Annexe 5 : Partenariats actuels et activités de la SONADER

ACTIONS	Etat exécution		Cadre exécution	Source financement	de Année clôture
Curage et faucardage du marigot Laouija (44ha)	Activités déjà réalisées	339,742,579	Projet : Fonds Saoudien	FONDS SAOUDIEN	2022
Curage et faucardage des marigot Sokam (20km) et Bourguiba (03km)		101,230,720	Projet : PGIREII	IDA/FEM/ETAT	2022
- Réhabilitation de 330ha de périmètres irrigués villageois.		62,761,161			
Réhabilitation de 280ha de PIV du Brakna		44,081,566			
-Réhabilitation du casier pilote de Boghé (779 ha)		83,622,597			
Aménagement de 100 ha de petits périmètres maraichers au profit des femmes		53,029,251			
Aménagement de 3500ha à Rkiz.	Les activités en cours d'exécution	580,042,700	Projet : fonds Saoudien	FONDS SAOUDIEN	2022
Aménagement du périmètre de Mbakh-Dieuk (780ha brut).		143,932,312	Projet : PGIREII	IDA/FEM/ETAT	2022
Curage et recalibrage du marigot Mbimani (7,7km)		69,135,588			
Réhabilitation partielle du périmètre de Mpourié (3050ha)		229,062,822			
- Aménagement du périmètre de Chechiya (523ha brut)		153,306,186			
Consolidation du pont-vanne de Kaedi et sécurisation de la berge du fleuve Sénégal.		75,763,420			
Réhabilitation de la digue du PPGI		178,720,239			
Actions d'adaptations aux changements climatiques		35,023,147			
Superficies à réhabiliter (539 ha)	En phase de préparation	214,978,297	Projet ASARIGG	AFD/ETAT	2023
Accompagnement des bénéficiaires des PIV dans le cadre mise en valeur	En cours	12,910,500	Convention de partenariat avec PARIIS pour assistance technique mise en valeur des PIV aménagés dans le cadre du projet PARIIS	PARIIS/IDA	2024